

L'Open Access



Formation des doctorants 2023
- Mis à jour en 2026 -

Mail de contact : online.bump@unamur.be

¹ PIRO4D. *Earth*. Image numérique. Pixabay. 6 août 2021.

Table des matières

1. INTRODUCTION OA.....	3
1. 1. Définition	3
1. 2. Mise en contexte.....	3
2. OPEN ACCESS.....	4
2. 1. Voie verte.....	4
2. 2. Voie dorée.....	4
2. 3. Voie Diamant.....	6
OPEN SCIENCE.....	7
2. 4. Open data.....	7
3. LÉGISLATION EUROPÉENNE	9
3. 1. Horizon 2020	9
3. 2. Horizon Europe (2021-2027)	9
3. 3. Décret Open Access	10
4. GLOSSAIRE.....	11
5. BIBLIOGRAPHIE.....	13

1. Introduction OA

1. 1. Définition

“Par "accès libre" à [la] littérature [scientifique], nous entendons sa mise à **disposition gratuite** sur l'Internet public, permettant à **tout** un chacun de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces articles, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale, **sans barrière** financière, légale ou technique autre que celles indissociables de l'accès et l'utilisation d'Internet. La **seule contrainte** sur la reproduction et la distribution, et le seul rôle du copyright dans ce domaine devrait être de garantir aux auteurs un contrôle sur l'**intégrité de leurs travaux** et le droit à être correctement **reconnus et cités** ” (Budapest Open Access Initiative)

1. 2. Mise en contexte

L'open access apparaît au début des années 90 grâce au développement d'internet, avec la création de premières revues scientifiques accessibles en ligne et de la première archive ouverte (arXiv).

Ce mouvement se met en place en réponse à une croissance sans fin des coûts des périodiques scientifiques². Cette augmentation est telle que les bibliothèques sont obligées de choisir entre différents journaux car leur budget n'est plus suffisant. Ces événements conduisent à des situations particulièrement ridicules : la bibliothèque universitaire de Namur ne pouvait pas donner accès à ses lecteurs à un article publié par un chercheur de l'université de Namur. Cette augmentation a touché tout le monde scientifique, y compris l'université d'Harvard, qui a pourtant beaucoup plus de budget que nous.

Dans cette pratique, l'université y est totalement perdante, car au final, elle paie 2 fois. Elle paie le chercheur pour qu'il puisse conduire ses recherches et elle paie l'accès aux périodiques scientifiques pour consulter les résultats de la recherche.

Le chercheur ayant besoin de publier pour se faire connaître et faire connaître ses recherches, n'a d'autres alternatives que de publier dans des revues à haut impact facteur dont le coût d'abonnement est exorbitant.

On a donc abouti à ce constat, toute recherche financée en tout ou partie par des fonds publics, devrait être accessible à tous. En 2002 et 2003 ont lieu les premières déclarations officielles de l'union européenne visant à définir et à organiser l'usage de l'open access. Elles ont eu lieu à Budapest et Berlin.

² dû au quasi-monopole de certains éditeurs

2. Open Access

Il existe de multiples voies et moyens pour parvenir à ouvrir l'accès aux revues. Voici les plus courantes :

2. 1. Voie verte

Cette voie consiste à l'enregistrement d'un article par l'auteur dans un dépôt, une archive ou un répertoire. Ces derniers peuvent être :

- "institutionnels" : mis en place par une institution visant à regrouper toutes les publications de ses membres, comme [PURE](#) pour l'université de Namur ou [ORBI](#) pour Liège.
- "thématiques" : mis en place par des institutions, ouvertes à tous mais limitées à un sujet, comme [arXiv](#) qui contient uniquement des publications liées à la physique.

Ce sont souvent des versions pré-print³ qui sont déposées et qui n'ont pas été revues par les pairs. Il faut donc faire attention, lorsqu'on utilise ces données, au type de document que l'on consulte. Cette voie est utilisée en complément d'une publication chez un éditeur. Vu l'ampleur du mouvement, ces derniers ont été contraint de réviser leurs politiques éditoriales et d'autoriser le dépôt des pré-print.

Les deux sources suivantes vous permettront de trouver une archive ou un répertoire spécifique à votre domaine d'activité : [OpenDOAR](#), [ROAR](#)

2. 2. Voie dorée

La voie dorée, c'est la publication d'un article dans une revue Open Access dont le contenu est donc accessible gratuitement à toute personne intéressée par le sujet. Ces journaux n'ont rien à envier aux revues traditionnelles, car ils disposent d'un comité éditorial, d'une révision par les pairs et certains ont même un facteur d'impact. La différence entre les journaux traditionnels et les revues de la voie dorée se situe au niveau de son modèle économique. Là où c'était au lecteur de payer pour accéder au contenu, ici c'est à l'auteur et/ou à son institution de payer pour mettre son article en accès ouvert. Actuellement, il existe trois modèles différents en application :

³ Voir Glossaire

Le modèle auteur-payeur

Comme son nom l'indique, l'auteur ou son institution, paie pour pouvoir publier son article en open access. Le coût est souvent désigné sous le terme d'APC (ou Article Processing charge⁴) et le montant varie d'un éditeur à l'autre. [PLOS](#) utilise beaucoup ce modèle, mais attention aux dérives !

- *Les éditeurs prédateurs* : vous recevez une invitation à publier chez eux assez flatteuse en vous promettant des APC très bas, avec une promesse de relecture très rapide ne mentionnant que peu d'information sur le peer review. Bien souvent, le comité éditorial cité n'a pas de rapport avec le domaine de la revue, il n'y a pas de rédacteur en chef nommé, le nom de la revue ne reflète pas son contenu, etc. Ils vous contactent via votre boîte mail sous forme de spam. Dans la plupart des cas, votre article n'est même pas publié, ou a très peu de valeur, car il n'est pas relu par des pairs. Il est donc important de bien évaluer une revue avant d'y publier un article. Le site [thinkchecksubmit](#) met une check-list à votre disposition afin de mettre en évidence des points particuliers.
- *Les revues hybrides*, sont souvent issues de grands éditeurs traditionnels qui tentent de jouer sur les deux tableaux. Le journal publie à la fois des articles traditionnels et en open access à condition de payer un supplément pour cette option. L'université paie donc un abonnement classique pour avoir accès à la revue et le chercheur doit à nouveau payer pour que son article soit en Open Access.
- *Dérives tarifaires* : les éditeurs gonflent les prix des APC de manière déraisonnable (parfois plus de 3000€). Elle est souvent utilisée par les revues hybrides.

La souscription

La diffusion du journal se fait une fois que le seuil financier visé est atteint grâce aux contributions des institutions membres. [Knowledge unlatched](#) utilise ce modèle.

Les Transformative Agreement ou Publish and Read

Il s'agit d'un accord entre une institution et un éditeur qui permet aux membres de l'institution de lire les articles et de publier dans les journaux de cet éditeur, sans frais supplémentaire. Le prix de cet accord est estimé aux nombres d'articles que les chercheurs vont publier et il est réévalué à chaque fin de contrat.

Les institutions estiment que ce n'est pas vraiment un modèle équitable, car il oriente, voire oblige les chercheurs à publier dans des revues précises (les chercheurs perdent leur droit à

⁴ Voir Glossaire

sélectionner la revue). De plus, le prix est fixé au nombre d'article qui va potentiellement être publié. Or, ce nombre peut être dépassé certaines années ou surestimés pour d'autres.

Plusieurs éditeurs proposent cette formule : Oxford Academic, Cambridge University Press, Royal Society, Elsevier, ...

2. 3. Voie Diamant

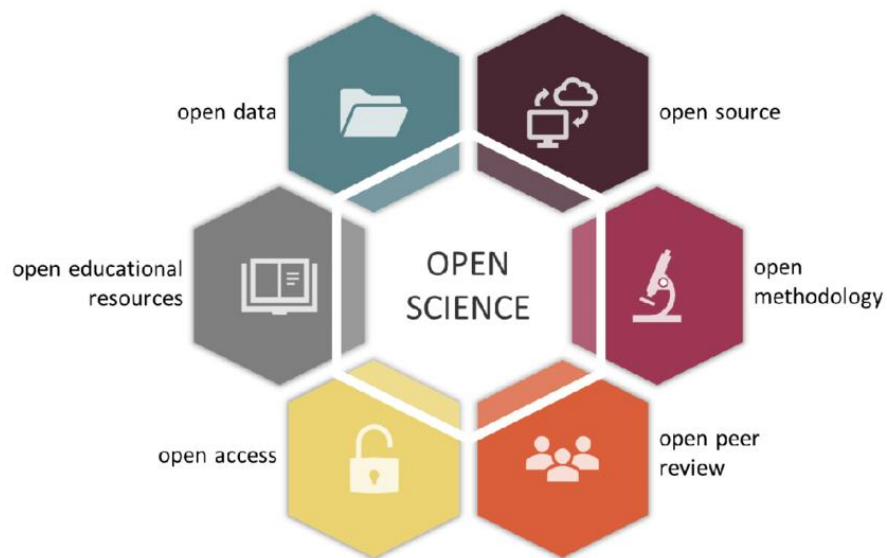
Ce modèle ne répercute aucun frais sur les auteurs et les lecteurs. Il s'agit principalement de journaux ou de plateformes créés par des universités, des instituts scientifiques, ... Par exemple, l'université de Liège a créé des journaux sur divers thématiques dans lesquels, ses chercheurs publient sans frais.

Ils utilisent essentiellement 2 modèles de financement : le « Freemium » ou les subventions.

- Freemium : On peut lire l'article en version HTML mais le téléchargement du PDF ou de l'EPUB est payant. [Open Edition](#) utilise ce modèle.
- Subvention : la publication est financée par une société savante, une institution, une fondation, ... La plupart des revues qui se trouvent dans [DOAJ](#) (répertoire qui recense de nombreux journaux Open Access) utilisent ce modèle.

Open Science

L'open access fait partie d'un mouvement plus grand encore qu'on appelle "L'open science" qui vise à rendre la recherche plus transparente et collaborative en rendant chaque étape ouverte. Comme le montre l'image ci-dessous, plusieurs domaines sont déjà concernés. On trouve maintenant beaucoup de logiciels ayant leur code source ouvert, de journaux pratiquant l'open peer review, de la documentation concernant les méthodologies de la recherche, des plateformes compilant des données dans une branche spécifique, ...



5

2. 4. Open data

Les données sont libres d'accès et réutilisables par tout le monde. Ce qui permet de collaborer à plus large échelle. C'est bien connu il y a toujours plus dans 2 cerveaux que dans un !

Les données viennent des 4 coins du monde, ce qui permet, pour des études vastes sur l'environnement ou l'astronomie par exemple, d'avancer plus vite et de trouver des solutions inédites à des problèmes actuels. Cas concret : [OpenStreetMap](https://www.openstreetmap.org/) est une base de données géographique mise à jour par une communauté. Les membres collectent les données des

⁵ Gallagher, Rachael et al. *The six core principles of open science which guide the open traits network*. Image numérique. ResearchGate. Avril 2019. 2 août 2021.

études et s'appuient sur des images aériennes ou satellitaires sous licence libre. Les données sont libres de droit et réutilisables à condition de citer OpenStreetMap.

De nombreux portails recensent des données en libre accès. Ils peuvent être regroupés par domaines, pays ou par universités. Cas concret : en Belgique nous avons le « [The Belgian Data portal](#) » qui regroupe différentes plateformes de données libres, comme « [Dataverse](#) », créé par l'Université de Liège. Certains auteurs donnent même accès à la méthodologie de recherche ayant permis d'obtenir les résultats.

L'autre raison d'ouvrir ses données, c'est qu'on rend la fraude beaucoup plus difficile. En effet, les chercheurs peu scrupuleux ne pourront plus trafiquer leurs résultats.

Lorsque l'on veut ouvrir l'accès à nos données, il faut s'assurer que ces dernières respectent les principes "FAIR" :

- Findable. On doit s'assurer que l'on peut les retrouver en attribuant, par exemple, un identifiant unique et permanent aux données (exemple : ISBN). Et en les décrivant via des métadonnées.
- Accessible. On indique clairement où elles se trouvent et quelles sont les modalités d'accès de ces données : ouvertes à tous, sur demande, procédure d'authentification, ...
- Interoperable. Afin de faciliter la réutilisation de ces données, il faut qu'elles respectent certains standards d'utilisation, qu'elles utilisent le même vocabulaire. Ce langage doit être formel, accessible, partagé et largement applicable.
- Reusable. Les métadonnées doivent mentionnées clairement la licence d'accès à respecter en cas d'utilisation.

3. Législation européenne

3. 1. Horizon 2020

Avec Horizon 2020, la recherche financée par des fonds publics doit pouvoir être consultée gratuitement par tous, afin de favoriser la diffusion des connaissances, l'innovation et la transparence scientifique.

Concrètement, les chercheurs doivent rendre leurs articles disponibles en accès ouvert. Cela peut se faire soit en publiant dans une revue entièrement en accès libre, soit en déposant une version de l'article dans un dépôt institutionnel ou disciplinaire comme Zenodo ou HAL. Même en cas de publication traditionnelle, le dépôt dans un repository reste obligatoire. Les métadonnées doivent également être ouvertes et mentionner le financement Horizon 2020.

3. 2. Horizon Europe (2021-2027)

Horizon Europe succède à Horizon 2020 et poursuit le même objectif général : soutenir une recherche d'excellence, renforcer la compétitivité européenne et répondre aux grands défis sociétaux.

Ce deuxième plan stratégique vise à traiter des questions mondiales clés telles que le changement climatique, la perte de biodiversité, la transition numérique et le vieillissement de la population.

Horizon Europe est structuré en trois grands piliers :

1. Science d'excellence
2. Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne
3. Europe innovante

Dans son ensemble, Horizon Europe ambitionne de consolider l'Espace européen de la recherche, de favoriser la circulation des connaissances et de renforcer la capacité de l'Union à produire des solutions scientifiques et technologiques au service de la société.

3. 3. Décret Open Access

En 2018, un décret concernant l'Open access a été promulgué au Moniteur Belge. Voici ce qu'il est dit :

Article 3. - Le présent décret concerne les publications acceptées dans un **périodique** paraissant au moins une fois par an.

Article 5. - Les chercheurs **déposent** dans une archive numérique institutionnelle toutes leurs publications issues de leurs recherches réalisées en tout ou en partie sur fonds publics émanant totalement ou partiellement de la Communauté française, in extenso, immédiatement après l'acceptation de l'article par un éditeur.

Article 7. - Toute personne, comité ou commission scientifique de la Communauté française chargé(e) d'**évaluer** des dossiers individuels ou collectifs dans le cadre de nomination, promotion, attribution de crédits de recherche, prend en considération, pour l'évaluation des publications des chercheurs et sous peine de nullité, les listes générées à partir des archives numériques institutionnelles selon le modèle adéquat pour le contexte spécifique à l'exclusion de toute autre liste.

Article 8. - L'**accès** aux publications déposées dans une archive numérique institutionnelle est **immédiatement libre** à l'initiative du chercheur.

Dans le cas où l'éditeur l'exige par contrat, cet accès a lieu à l'expiration d'un **délai** courant à compter de la date de la première publication. Ce délai ne peut dépasser six mois pour une publication dans le domaine des sciences, des techniques et de la médecine humaine ou vétérinaire et douze mois dans celui des sciences humaines et sociales.

Lorsqu'une publication ne peut être mise en accès immédiatement libre en vertu de l'alinéa précédent, le chercheur est tenu de déposer le manuscrit dans l'archive numérique institutionnelle et peut en fournir l'accès en expédiant une copie à l'intéressé sur demande personnalisée.

4. Glossaire

Impact factor ou Facteur d'impact

C'est un indicateur qui estime la visibilité d'une revue scientifique sur base du nombre de citations. Plus son impact facteur sera élevé et plus la revue est visible et donc considérée comme une référence pour son milieu. L'impact facteur est différent selon chaque discipline. Il est utilisé par les revues traditionnelles pour pousser les chercheurs à publier chez eux. En vérité, l'impact factor n'est pas nécessairement un gage de qualité, car il suffit aux revues d'avoir seulement 2-3 articles qui sont cités de nombreuses fois pour faire augmenter ce chiffre. Pour en savoir plus :

<https://www.sciencepresse.qc.ca/actualite/2016/08/03/facteur-dimpact-outil-mesure-desuet>

Article Processing charge (APC)

Le modèle auteur-payeur veut que quand un auteur désire publier en open access, il paie un supplément. Ce supplément est bien souvent payé par l'institution qui emploie le chercheur

Creative commons

Les creative commons se basent sur des licences attribuées à un article et qui informent le lecteur de ce qu'il peut en faire. Six licences sont proposées et elles combinent 4 éléments : attribution (mentionner l'auteur), pas d'utilisation commerciale, partager dans les mêmes conditions, pas de modifications.

Embargo

Un embargo est une période qui peut aller de 3 à 12 mois, pendant laquelle est document déposé sur internet (site d'un éditeur, archive institutionnelle, ...) n'est pas disponible. C'est la concession faite aux éditeurs pour respecter leurs politiques éditoriales.

Interopérabilité

L'interopérabilité veut que des systèmes d'information différents puissent interagir ensemble en échangeant des informations dans un langage correct et uniforme.

Métadonnées

Les métadonnées sont un lot de données structurées décrivant des ressources physiques ou électroniques. Ce sont des données essentielles et il est nécessaire qu'elles soient structurées pour permettre l'interopérabilité entre les ressources électroniques.

Peer review ou révision par les pairs

Lorsqu'un article soumis à un éditeur est accepté par l'éditeur, ce-dernier contact des chercheurs qui travaillent dans le même domaine pour réviser l'article en émettant des commentaires, en posant des questions à l'auteur, etc. Le peer review traditionnel ne dévoile pas le nom de ces correcteurs.

Transformative agreement

Un accord dit « transformant » est un contrat entre des institutions (bibliothèques, consortiums) et des éditeurs scientifiques qui fait évoluer le modèle économique de l'édition. Il vise à transformer le paiement des abonnements (« read ») en frais couvrant la publication en accès ouvert (« publish »), facilitant ainsi la transition vers la science ouverte.

5. Bibliographie

A brief history of Open Access. In : *Open Access 101* [en ligne] [Consulté le 11 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://blogs.harvard.edu/openaccess101/what-is-open-access/what-is-open-access/>

AINSWORTH, Rachael. Research culture is broken; Open Science can fix it [vidéo en ligne]. 2019. [Consulté le 10 mai 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=c-bemNZ-IqA>

ANCION, Zoé, BORRELL-DAMIAN, Lidia, MOUNIER, Pierre, et al. Action plan for Diamond Open Access [en ligne]. 2022 [Consulté le 21 janvier 2026]. Disponible à l'adresse : <https://zenodo.org/records/6282403>

BECHE, Vincent. Revues « prédatrices » : un danger pour les chercheurs !. In : *Toul'AO* [en ligne] [Consulté le 8 février 2021]. Disponible à l'adresse : <https://openarchiv.hypotheses.org/2044>

BENICHOUX, Brigitte. Un outil d'évaluation scientifique : le facteur d'impact. *Hegel* [en ligne]. 2011/4, n°4, pp. 16-20 [Consulté le 7 avril 2021]. Disponible sur Cairn : <https://www.cairn.info/revue-hegel-2011-4-page-16.htm>

CeRIS. On vous explique : l'Open peer review. In : *Open science : évolutions, enjeux et pratiques* [en ligne] [Consulté le 4 février 2026]. Disponible à l'adresse : <https://openscience.pasteur.fr/2025/05/16/lopen-peer-review/>

CeRIS. On vous explique : la voie diamant de l'OpenAccess. In : *Open science : évolutions, enjeux et pratiques* [en ligne] [Consulté le 4 février 2026]. Disponible à l'adresse : <https://openscience.pasteur.fr/2021/04/23/la-voie-diamant-de-lopen-access/>

COLD SPRING HARBOR LABORATORY. Brief history of the OA movement. In : *Open Access* [en ligne] [Consulté le 11 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://cshl.libguides.com/c.php?g=474046&p=3243855>

COUPERIN. La voie dorée. In : *Science ouverte France* [en ligne] [Consulté le 25 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://openaccess.couperin.org/la-voie-doree-2/>

CREATIVE COMMONS. A propos des licences. In : *Creative Commons* [en ligne] [Consulté le 10 mai 2021]. Disponible à l'adresse : <https://creativecommons.org/licenses/?lang=fr>

Décret visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques (open access). In : *Gallilex* [en ligne] [Consulté le 10 mai 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/45142_000.pdf

FAIR principles. In : *GOFAIR* [en ligne] [Consulté le 6 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.go-fair.org/fair-principles/>

FORCE11. The Fair data principles. In : Force11 [en ligne] [Consulté le 6 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.force11.org/about>

GHENT UNIVERSITY. FAIR data. In : *Ghent University* [en ligne] [Consulté le 6 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.ugent.be/en/research/datamanagement/after-research/fair-data.htm>

Guide for researchers: How to make your data FAIR. In : *OpenAIRE* [en ligne] [Consulté le 6 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.openaire.eu/how-to-make-your-data-fair>

GUITTON, Pascal. La publication scientifique : le temps des dérives. In : *Binaire* [en ligne] [Consulté le 8 février 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.lemonde.fr/blog/binaire/2015/04/17/la-publication-scientifique-le-temps-des-derives/>

Horizon 2020 - Research and Innovation. In : *European Commission*. [en ligne] [Consulté le 3 février 2026]. Disponible à l'adresse : https://research-and-innovation.ec.europa.eu/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-2020_en

MCKENNA, JACK. « Open Access in the EU ». In : *MDPI Blog* [en ligne] [Consulté le 3 février 2026]. Disponible à l'adresse : <https://mdpiblog.wordpress.sciforum.net/2025/06/24/eu-open-access-policy/>.

NATIONAL HUMAN GENOME RESEARCH INSTITUTE. NHGRE Genomis Data sharing (GDS) policy : data access. In : *National Human Genome Research Institute* [en ligne] [Consulté le 27 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.genome.gov/about-nhgri/Policies-Guidance/Genomic-Data-Sharing/data-access>

OA journal business models. In : *Open Access Directory* [en ligne] [Consulté le 24 février 2021]. Disponible à l'adresse : http://oad.simmons.edu/oadwiki/OA_journal_business_models

Open Access - Research and Innovation. In : *European Commission*. [en ligne] [Consulté le 3 février 2026]. Disponible à l'adresse : https://research-and-innovation.ec.europa.eu/strategy/strategy-research-and-innovation/our-digital-future/open-science/open-access_en

OPEN ACCESS BELGIUM. Glossary. In : *Open Science in Belgium* [en ligne] [Consulté le 7 avril 2021]. Disponible à l'adresse : <https://openaccess.be/support/glossary/>

OPENSTREETMAP. About. In : *OpenStreetMap* [en ligne] [Consulté le 2 février 2026]. Disponible à l'adresse : <https://www.openstreetmap.org/about>

RENTIER, Bernard. *Science ouverte, le défi de la transparence*. Bruxelles : Académie royale de Belgique, 2018.

THE ROYAL SOCIETY. Reviewers. In : *The royal society* [en ligne] [Consulté le 16 mars 2021]. Disponible à l'adresse : <https://royalsociety.org/journals/reviewers/>

ULIEGE LIBRARY. Open Data. In : *Uliège université library* [en ligne] [Consulté le 4 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.recherche.uliege.be/cms/c_9253001/fr/open-data

ULIEGE LIBRARY. Qu'est-ce que l'open access ?. In : *Uliège université library* [en ligne] [Consulté le 25 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://lib.uliege.be/fr/open-access/quest-ce-que-lopen-access>

UNIVERSITE DE LIEGE. Tour d'horizon de l'Open Access. In : *ORBI* [en ligne] [Consulté le 11 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://orbi.uliege.be/project?id=01#rep>